



Forfait Mobilités Durables

Après des mois pour obtenir les règles d'application du forfait mobilités durables au sein de l'EFS, la direction a enfin obtenu des réponses. Comme s'étaient engagées la direction et les organisations syndicales représentatives, **ce forfait sera bien applicable au 1^{er} janvier 2025, pour les modes de transport définis dans l'accord et utilisés au titre de l'année 2024.**



Particularité de l'année 2025

La campagne de participation de l'EFS aux transports domicile-travail étant terminée, la direction n'a donc plus la possibilité de demander si les salariés ont utilisé les transports permettant de bénéficier du forfait. **De ce fait, lors de la campagne de 2026, les salariés auront la possibilité de demander le forfait mobilité durable pour l'année 2024 et 2025.**

Négociation sur la rémunération

Lors des négociations du 11 avril sur le nouveau système de classification et de rémunérations associées, la direction a présenté ses travaux concernant la rémunération.

La direction souhaite une modification du système pour la rendre plus équitable et éviter toutes discriminations. Ainsi, tous les éléments de rémunérations devront correspondre à un objectif clair et avec des critères précis d'attribution.



Même si rien n'est précis à ce jour, **FO continuera de défendre un système équitable qui garantit une évolution salariale et professionnelle tout au long de la carrière.**



FO-EFS défend le droit des cadres

L'activité des cadres est spécifique, en matière de temps et de charge de travail comme de diplômes et de responsabilités. Cet investissement doit être reconnu. **Votre statut est pourtant malmené par l'EFS, peu soucieux de valoriser les talents de ses salariés.**

Le pacte de confiance avec l'entreprise est rompu ; de nombreux cadres se sentent déconsidérés. Face à cette logique qui précarise, surmène, stresse, isole et vide le travail de son sens, **le collectif est aujourd'hui la seule réponse efficace.**

Oui, nous voulons

- Restaurer le rôle et la place des cadres dans l'entreprise.
- Rétablir l'équilibre entre contribution et rétribution.
- Remettre du collectif là où prévaut de l'individuel.

RÉMUNÉRATION

81% des cadres se disent préoccupés par la baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation.



Oui, nous voulons

- Un salaire minimal interprofessionnel cadre
- Une majoration salariale obligatoire pour les cadres au forfait jours
- Des augmentations collectives et individuelles négociées
- Un meilleur partage de la valeur de l'entreprise

RÉMUNÉRATION ET RECONNAISSANCE.

VALORISER
ET PROTÉGER
L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL
DES CADRES.

Les cadres sont des salariés à part entière dont les spécificités doivent être reconnues. La vitalité du dialogue social, la négociation collective et la pratique contractuelle, essentielles aux yeux de FO-Cadres, doivent conduire

à rétablir l'équilibre entre la contribution et la rétribution des cadres pour qu'ils aient des garanties en matière de sécurisation de leur parcours professionnel et de protection face aux responsabilités engagées. Une équation

capitale si l'on veut que les cadres continuent à prendre des risques, à piloter des projets stratégiques et à contribuer à la montée en compétences de leurs équipes.



Un cadre sur quatre estime que sa santé mentale s'est dégradée depuis deux ans.

Oui, nous voulons

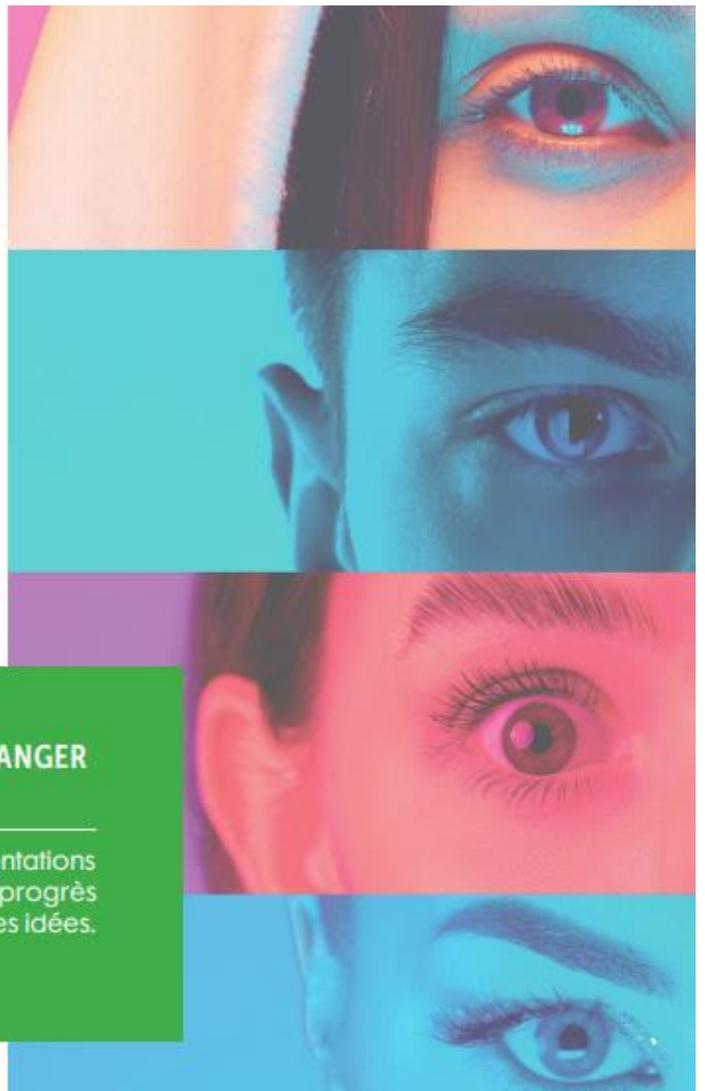
- Réserver le forfait-jour aux seuls cadres bénéficiant d'une autonomie dans l'organisation et la gestion de leur temps de travail
- Promouvoir un management participatif et socialement responsable
- Permettre aux managers de maîtriser les fondamentaux de la QVT
- Promouvoir la semaine de 4 jours
- L'intégration des risques psychosociaux dans les dispositifs de pénibilité au travail

Pour que votre voix compte
Pour que vos droits comptent
Pour changer la donne

Rejoignez **FO-EFS**

ÊTRE CADRE ET SYNDIQUÉ, C'EST AGIR POUR CHANGER
LA DONNE DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL.

C'est agir pour peser sur l'organisation du travail et les orientations stratégiques pour favoriser l'emploi, l'innovation et le progrès social. C'est retrouver le pouvoir d'agir et de défendre ses idées.



Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

Lors de l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire, la direction a précisé qu'aucun budget n'était prévu pour l'année 2025. Cette situation, toujours bloquée, n'annonce rien de positif, alors que le personnel est fortement mobilisé sur le terrain suite à la transformation de l'établissement et aux objectifs stratégiques.



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Pour Force Ouvrière, il est inconcevable qu'aucun effort de reconnaissance salariale ne soit fait envers le personnel, alors même qu'il ne bénéficie plus d'intéressement permettant de reconnaître son engagement dans les objectifs de l'EFS. Lors de la prochaine réunion, nous présenterons des revendications fortes sur ce sujet, très attendu des salariés.

Nous vous tiendrons au courant de la suite.

FO a besoin de vous !!!

Depuis des années, FO se bat pour défendre vos intérêts et répondre à vos différentes problématiques. Lors de chaque élection, vous nous donnez votre confiance et nous vous en remercions.

Cette année 2025 doit permettre à FO de continuer son développement au sein de l'EFS. Actuellement, nous ne sommes pas présents dans trois établissements :



Ile-de-France

Centre-Pays de la Loire

Siège

Vous constatez de nombreux problèmes et une dégradation de vos conditions de travail. Tous les jours, cela vous énerve. Ne soyez plus passif de cette situation. Rejoignez Force Ouvrière et devenez acteur pour améliorer la situation !!!

Si les syndicats actuellement présents dans ces régions ne vous satisfont pas ou vous ont déçu, il est temps de changer pour le syndicat Force Ouvrière. Un syndicat libre et indépendant à l'écoute des salariés.

Contactez-nous pour organiser une rencontre collective ou individuelle et ainsi mieux nous connaître et pourquoi pas, nous rejoindre.

contact@fo-efs.org

